

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

**Conseillers en exercice : 11**

**PRESENTS :** MM. DARBON Hubert, Maire,  
PERRIN François, BREGAND Jacky, adjoint  
Mme VANDROUX Laurence, M. ROUX Jean-Paul, Mme RAGUET Amandine,  
M. MATHIEU Pascal, Mme PREFAUT Claudine

**Conseillers présents : 8**

**Absents excusés :** M. GAILLARD Roland, M. BAILLY Emmanuel

**Absente :** Mme FRELIN Isabelle

Date de convocation :

24/11/2017

Date d'affichage :

08/12/2017

**SECRETARE DE SEANCE :** M. ROUX Jean-Paul

L'an deux mil dix-sept, le sept décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-quatre novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1 – Communauté de Communes : Révision des statuts et rapport de la CLETC
- 2 – Subvention contrat territorial avec la ville d'Arbois (Pudding Théâtre)
- 3 – Encaissement d'un chèque d'Orange
- 4 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement début 2018
- 5 – RIFSEEP (Régime indemnitaire)
- 6 – Indemnité agent recenseur
- 7 – Rapport annuel du SIDEC 2016
- 8 – Rapport annuel de l'eau 2016 (RPQS)
- 9 – Tarifs 2018 : eau
- 10 – Tarifs 2018 : assainissement
- 11 – Tarifs 2018 : droit de chasse
- 12 – Tarifs 2018 : affouage
- 13 – Tarifs location grotte
- 14 – Demandes de subventions
- 15 – Questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 1 – Communauté de Communes : Révision des statuts et rapport de la CLETC

Le conseil décide à l'unanimité de donner son accord à la révision des statuts de la Communauté de Communes qui consiste à ajouter les 3 compétences suivantes sur l'ensemble du territoire pour effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

a - « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ».

b - « Création et gestion de Maison de Services Au Public, et définition des obligations de service public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations ».

c - « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt Communautaire », en complément à la compétence statutaire suivante : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels.

### **Arrivée de M. PERRIN François**

Le Maire présente le rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) réunie le 21 septembre et ses conclusions en matière de transferts financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les 8 transferts proposés sont les suivants :

- Cotisations au budget du SDIS (service départemental d'incendie et de secours),
- Aires d'accueil des gens du voyage,
- Plan local d'urbanisme et autres documents d'urbanisme,
- SCOT (Schéma de cohérence territoriale)
- Zones d'activité
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales,
- Promotion du tourisme,
- Ordures ménagères

La seule conséquence financière pour la commune des Planches sera basée sur la cotisation au SDIS dont la Communauté de Communes assurera 20 % soit un coût de 2 055 € au lieu de 2 561 € payés en 2016 par la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité l'évaluation des transferts de charges à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 telle que retenue par la CLETC.

### **2 – Subvention contrat territorial avec la ville d'Arbois (Pudding Théâtre)**

Suite à la décision du conseil municipal du 31 mars 2016 qui autorisait le Maire à signer une convention avec la ville d'Arbois pour participer au projet artistique et culturel du Pudding Théâtre pour les années 2016, 2017, 2018, le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention de 152,08 € pour l'année 2017 à la ville d'Arbois (comme prévu dans la convention).

### **3 – Encaissement d'un chèque d'Orange**

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à encaisser un chèque d'Orange de 20,17 € (trop payé sur une facture Internet) sur le compte de la commune.

### **4 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement début 2018**

Le Conseil autorise le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### **5 – RIFSEEP (Régime indemnitaire)**

Afin de simplifier les bulletins de salaires et de regrouper les primes existantes dans la fonction publique territoriale, la loi prévoit la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Il se compose de 2 éléments : l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle) et le CI (complément indemnitaire) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération présenté, qui a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Jura.

Les montants annuels minimum et maximum fixés par la délibération pour ces 2 indemnités sont ceux fixés par la loi mais ne sont qu'à titre indicatifs car c'est le Maire qui fixe le montant des primes par arrêté.

#### **6 – Indemnité agent recenseur**

La dotation forfaitaire qui sera versée à la commune sera de 218 €.

Le conseil décide de doubler cette indemnité ce qui revient à fixer le montant brut à 321 € pour l'agent recenseur.

#### **7 – Rapport annuel du SIDEC 2016**

Il est présenté par le Maire et adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est consultable en mairie

#### **8 – Rapport annuel de l'eau 2016 (RPOS)**

Le Maire présente le rapport Rapport Prix et Qualité du Service d'eau potable 2016 qu'il a réalisé.

Le conseil l'adopte à l'unanimité. Il reste consultable en Mairie.

#### **9 – Tarifs 2018 : eau**

Le conseil, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau en 2018, la taxe versée à l'agence de l'eau baissera légèrement.

- Part fixe par foyer :	105,00 €	(105 € en 2017)
- Part modulable par habitant :	16,00 €	(16 € en 2017)
- Taxe agence de l'eau par habitant :	12,81 €	(12,90 € en 2017)

#### **10 – Tarifs 2018 : assainissement**

Le conseil, après en avoir délibéré décide également de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement en 2018, la taxe baissera également légèrement.

- Part fixe par foyer :	130,00 €	(130 € en 2017)
- Part modulable par habitant :	17,00 €	(17 € en 2017)
- Taxe agence de l'eau par habitant :	7,26 €	(au lieu de 7,36 €)

#### **11 – Tarif 2018 : droit de chasse**

A l'unanimité, il est décidé de maintenir le droit de chasse pour l'année 2018 à 100 €.

## **12 – Tarif 2018 : affouage**

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir le tarif de l'affouage à 60 € par foyer.

## **13 – Tarifs location grotte**

Le conseil décide à l'unanimité d'augmenter le tarif de location de la grotte en fonction des indices du coût de la construction. L'indice au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 était de 1 614, celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 (dernier connu à ce jour) est de 1 664. Le loyer passe donc de 384,37 € à 396,28 pour les années 2018, 2019 et 2020.

## **14 – Demande de subventions**

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Pupilles de l'enseignement public : 50 €,
- Amicale des sapeurs-pompiers : 50 €,
- Le Secours Populaire : 50 €,
- La Banque Alimentaire : 50 €.

## **11 - Questions diverses**

Le conseil décide de faire intervenir le SIDEC pour organiser la défense incendie sur la commune.

Le Pudding Théâtre organise comme l'année dernière, la fête du solstice d'hiver à l'Abergement Le Grand le 21 décembre à partir de 18h. La commune entretiendra un feu et offrira, comme les autres communes une soupe réalisée par le restaurant Le Castel d'Amandre.

Projets 2018 :

- Des devis seront demandés pour la réfection de la rue du Moulin depuis le cimetière jusqu'à la route départementale.
- Le bâtiment contenant l'alambic et le matériel communal aurait besoin d'une réfection, l'idée est évoquée de le déplacer dans la cour de la mairie.
- La barrière allant à la cascade est à nouveau à changer.
- Des arbres sont à abattre à différents endroits de la commune.

Arrivée de M. BAILLY Emmanuel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance : M. ROUX Jean-Paul